

CENTRE AÉRÉ MUNICIPAL

Mairie du Rove : 4 rue Jacques Duclos 13740 le Rove Tél: 04.91.46.80.00



pour les
4-14 ans

Gymnase
Municipal
du Rove

VACANCES D'HIVER du 11 au 22 février 2019 de 8h15 à 17h

Une nouvelle formule d'inscription a été mise en place.

Merci de remplir les 3 documents recto-verso et de les rapporter en Mairie.

INSCRIPTIONS du 21 au 25 janvier 2019 de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 (sauf vendredi 17h)

Document 1 : fiche d'inscription + règlement

Document 2 : fiche de renseignements 2018/2019 + autorisation

Document 3 : fiche sanitaire de liaison

Les documents **2** et **3** sont valables pour la durée de la saison (de octobre 2018 à août 2019)
sauf en cas de changement de situation.

Pièces obligatoires à fournir : Justificatif de domicile et carnet de santé à jour.



FICHE D'INSCRIPTION

REmplir ce questionnaire avec précision et en totalité

REmplir une fiche par enfant

DOCUMENT 1

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom.....

Prénom.....

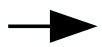
Date de naissance..... Sexe: M / F

Préciser si régime alimentaire ou allergie spécifique :

Cocher la période souhaitée :

1. Du lundi 11/02/19 au vendredi 15/02/19 = 5j

2. Du lundi 18/02/19 au vendredi 22/02/19 = 5j



Modalités de paiement (par chèque de préférence)
Les chèques doivent être remis à l'inscription.

Calcul du prix du séjour

Nombre de jours d'inscription.....

Prix du séjour :€ xJ = €

N° d'allocataire CAF :

Pour les tranches 1, 2 et 3, fournir l'attestation CAF pour justifier votre quotient familial. Sans ce document, la tranche 4 sera appliquée par défaut.

NB : La Mairie est habilitée à prendre connaissance des ressources et aides perçues par les familles par l'intermédiaire du site C.A.F PRO.

Calculez votre quotient familial sur : www.caf.fr

Nous vous informons que la Caisse d'allocations familiales met à notre disposition un service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter les éléments de votre dossier nécessaires à l'exercice de notre mission. Conformément à la loi «informatique et libertés» n°78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

RÈGLEMENT

Vous venez d'inscrire votre ou vos enfant(s) au Centre aéré Municipal.

Afin de faciliter le dialogue et d'éviter tout malentendu, nous vous prions de bien vouloir lire le règlement ci-dessous.

Le Centre aéré Municipal est une structure municipale de loisirs. Il fonctionne pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël). Il reçoit les enfants de 4 à 14 ans tous les jours du lundi au vendredi de 8H15 à 17H00.

En dehors de ces horaires, le centre est fermé.

Les inscriptions sont prises à l'avance, par semaine entière, repas compris et doivent être réglées le jour même de l'inscription. En cas de désistement ou d'absence, aucun remboursement ne sera effectué.

Toute semaine commencée est due. En cas de maladie justifiée par un certificat médical, le remboursement sera fait par semaine entière d'absence, à condition que le centre soit avisé au plus tôt, afin de procéder au remplacement de l'enfant malade. L'animation est faite par des animateurs diplômés et compétents. Les services cantine et entretien sont assurés par le personnel communal.

Sur dérogation de Mr le Maire, les enfants extérieurs à la commune pourront s'inscrire uniquement sur la période de juillet et août.

Les enfants sont répartis par groupes selon leur âge :

Groupe de 8 : Pour les 4 à 6 ans.

Groupe de 10 à 12 : Pour les plus de 6 ans.

Pour les activités de plein air, les enfants doivent avoir un petit sac à dos contenant :

- une gourde d'eau.
- une casquette.

Les enfants doivent venir en bonne santé.

* Pour toute allergie alimentaire : fournir obligatoirement un protocole.

* Les médicaments : Nous ne sommes pas habilités à distribuer des médicaments ou pratiquer des soins. En cas de nécessité absolue, voir la direction du Centre. En aucun cas l'animateur ne doit être consulté à ce sujet.

* Si un enfant est malade ou accidenté pendant «le Centre aéré», la famille est aussitôt prévenue. Nous lui donnons les premiers soins et éventuellement faisons appel à un médecin ou aux services d'urgence.

La famille sera tenue de régler les frais médicaux engagés par le Centre.

Les enfants doivent venir au centre aéré en tenue correcte et propre. Ils ne doivent pas être porteurs de parasites. Si tel était le cas, il pourrait être envisagé une éviction de quelques jours.

* Pour les moins de 6 ans, les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) dans les salles d'accueil et impérativement les récupérer au même endroit. S'ils désirent que leur enfant rentre seul, ils doivent signer une autorisation.

Les enfants doivent être polis et respectueux envers le personnel d'animation et de service. Tout enfant incorrect pourra être sanctionné, voire renvoyé du Centre sans remboursement, après consultation des parents, de l'animateur, de la direction et de monsieur le Maire.

En cas d'absence, prévenir le directeur au 06-77-04-67-86

Aucun enfant ne sera accepté en demi-journée pour des raisons de planning.

Accueil au Gymnase Municipal
Horaires du centre : 8h15 - 17h00

DOCUMENT 1